COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2 SEPTEMBRE 2020

Le deux septembre deux mil vingt, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 24 août 2020

Etaient présents: DI MARIA Nicole — MARTOIA Guido — DELACOUR Jean-Marie — VEYRET Gérard — MICHEL Stéphane — FORT Laurence — BANCHERI Bénédicte — BOUCHE ép. NURIT Valérie — SOEHNLEN Olivier — BOSSAN Sébastien.

Etaient représentés : Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). BOUCHE ép. NURIT Valérie

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Di Maria Nicole, Maire ; Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour

<u>2020-27 : DÉLIBÉRATION DE RETRAIT DU GROUPEMENT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DES SITES DE – 36kVA</u>

Les collectivités qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuel excèdent 2 millions d'euros ne seront plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité pour leurs sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA, à compter du 1^{er} janvier 2021;

Les collectivités légales employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le bilan annuel est inférieur à 2 millions d'euros gardent la possibilité de conserver le tarif réglementé de vente. Notre collectivité bénéficie de cette dérogation et souhaite continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour ses sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA;

<u>2020-28 : Annule Et Remplace D2020-16 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION</u> D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de renouveler les membres constituant la commission d'appel d'offres. Elle précise que la commission est composée par le Maire, Président, de son suppléant et par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, que cette commission est désignée par le Conseil pour la durée du mandat municipal et se réunira à chaque fois qu'il y aura des travaux ou des achats de fournitures nécessitant un marché.

Le conseil municipal après vote à main levée, procède à l'installation des membres de la commission d'appel d'offres.

TITULAIRES: Gérard VEYRET; Olivier SOEHNLEN; Sébastien BOSSAN

SUPPLEANTS: Stéphane MICHEL; Bénédicte BANCHERI; Valérie BOUCHE épouse NURIT.

2020-29 : DESIGNATION DU DELEGUÉ ÉLU AU « COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Comité National de l'Action Sociale est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Madame DI MARIA Nicole, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue.

QUESTIONS DIVERSES

M. Gérard VEYRET a été désigné correspondant forêt « charte forestière »

Me. Valérie NURIT et M. Stéphane MICHEL ont été désignés « membres de la commission logement » M. Olivier SOEHNLEN a été désigné « représentant à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de la région Grenobloise »

Des délégués ont été désignés pour siéger dans différentes commissions de Saint Marcellin Vercors Isère communauté. (Tableau en pièce annexe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA